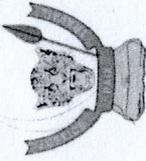


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 252/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 02/CGPMP/MININTERSEDECAC/2024, conclu avec le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf millions quatre cent cinquante-quatre mille trois cent dix, trente-quatre centimes (USD 9 454 310,34) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains soixante-six mille cent quatre-vingt, dix-sept centimes (USD 66 180,17), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 03/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

P.O



Boye Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général